

CCAS du Haillan

Département de la Gironde

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 5 JUIN 2025

**D2025_06_10 RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE DU CCAS SUR
DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMMUNICATION**

Rapporteur : Philippe ROUZÉ

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 5 juin à 17h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUZE, Vice-Président. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil d'Administration, le 26 mai 2025.

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre d'administrateurs absents : 3

Date de la convocation : 26/05/2025

PRESENTS :

Monsieur Philippe ROUZE, Monsieur Régis LAINEAU, Monsieur Patrick JULIENNE, Madame Evelyne RIBAN, Madame Aurélie DUFRAIX, Madame Nathalie CHAMBON, Monsieur Michel MONTAGNON, Madame Christiane REALLE

EXCUSES :

Madame Andréa KISS, Madame Marie-Pierre MAILLET, Madame Charlotte MILAMAND

Aux termes des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration peut déléguer à son président ou à son vice-président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat.

Le Code précise que le Président du Conseil d'Administration doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations. Par délibération n°10/2020 du 7 juillet 2020, le Conseil d'Administration a ainsi délégué ses compétences à Madame La Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil Municipal, Madame La Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

Décision du CCAS n°DEC2025_06_09 : signature d'une convention de mise à disposition et d'utilisation de l'outil de parcours PAACO-GLOBULE, plateforme d'aide à la coordination et à la communication

Le Conseil d'Administration prend acte.



**Fait au Haillan,
Le 5 juin 2025,**

Le Maire,

Andréa KISS